

Réf: Dossier N° 481635

Avis de constitution

« SOCIETE DES MINES DE FONONDARA »

Abidjan, Plateau, ABIDJAN-PLATEAU, 15 AVENUE JOSEPH ANOMA, IMMEUBLE MACI, 17ème ETAGE, 01 BP 5400 ABIDJAN 01, Lot 21, Ilot

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 21/01/2026 reçus par Me MURIELLE F. ADOU , Notaire, enregistrés au CEPICI, le 23/01/2026, il a été constitué une SA avec conseil

SOCIETE « SOCIETE DES MINES DE FONONDARA »

La société a pour objet en tous pays et particulièrement en République de Côte d'Ivoire

- L'exploitation des gisements de Fonondara et tout autre gisement dont les droits d'exploitation lui seraient confiés, et la commercialisation des substances minérales conformément au (x) permis d'exploitation délivré (s) par l'Etat de Côte d'Ivoire suivant les dispositions du Code Minier et la réalisation d'opérations nécessaires ou utiles à l'exploitation desdites substances minérales

- La détention de tous droits miniers, la prospection, la recherche de substances minérales et la réalisation de toutes études nécessaires à la mise en exploitation, à la recherche des financements, prise de toutes les mesures permettant d'assurer l'exploitation des minerais oxydés et sulfurés et la réalisation de tous travaux de recherche dans le cadre des permis et titres octroyés et accessoirement, toutes entreprises et activités connexes à ces exploitations et vente ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la vente de tous procédés, marques de fabrique concernant l'industrie de la société ;

- La participation dans toutes les affaires ou entreprises se rapportant à l'objet social, par voie d'apport, de fusion, souscription, achat de titres, droits sociaux, constitution de société ou autrement

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Il est expressément stipulé que, l'objet social ainsi défini, pourra être modifié, étendu ou restreint par une assemblée générale extraordinaire délibérant conformément aux présents statuts.

1,000,000,000 F CFA divisé en (100000.0) Actions Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les

**Abidjan, Plateau, ABIDJAN-PLATEAU, 15 AVENUE JOSEPH ANOMA,
IMMEUBLE MACI, 17ème ETAGE, 01 BP 5400 ABIDJAN 01, Lot 21, Ilot
M KONE DOSSONGUI (PCA)
M ABISSA KOUAKOU ANZOUA (DG)**

n°CI-ABJ-03-2026-B14-00013 du 02/02/2026 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°06970/GTCA/RC/2026 du 02/02/2026

